LA DÉFENSE DES DROITS EN ACTION

RAPPORT ANNUEL 2018–2019

BUREAU DU DÉFENSEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DU YUKON

Photo : archbould.com

POUR NOUS JOINDRE

Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon

Téléphone : 867-456-5575
Sans frais : 1-800-661-0408, poste 5575
Télécopieur : 867-456-5574

Courriel : annette.king@ycao.ca
bengie.clethero@ycao.ca
annie.blake@ycao.ca
lynda.silverfox@ycao.ca

Adresse du bureau (*en face de l'édifice du gouvernement du Yukon*) :
2070, 2e Avenue, bureau 19
Whitehorse (Yukon) Y1A 1B1

/Yukon-Child-Youth-Advocate-Office

BUREAU DU DÉFENSEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DU YUKON
2070, 2e Avenue, bureau 19, Whitehorse (Yukon) Y1A 1B1
TÉL. : 456-5575 • FAX : 456-5574 • www.ycao.ca

Octobre 2019

L'honorable Nils Clarke
Président de l'Assemblée législative
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Objet : Rapport annuel 2018-2019 du Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse

Monsieur le Président,

En vertu du pouvoir que me confère l'article 24 de la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse*, je suis heureuse de vous présenter notre rapport annuel 2018-2019, intitulé *La défense des droits en actio*n. Ce document fait état des activités du Bureau pendant la période s'échelonnant du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

Je serais ravie de vous rencontrer, vous ou un membre de la Commission des services aux députés, pour discuter ou éclaircir certains points.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Annette King
Défenseure de l'enfance et de la jeunesse du Yukon

Photo : archbould.com

LA MOBILISATION DES ENFANTS ET DES JEUNES : UNE VOIE D'AMÉLIORATION DES RÉSULTATS

Au Canada, la plupart des enfants peuvent compter sur des adultes pour les protéger et s'occuper d'eux. Mais, hélas, tous n'ont pas cette chance. Certains ont besoin de quelqu'un qui défendra leurs droits.

LE SAVIEZ-VOUS?

En neuf ans d'activité, le Bureau a traité 673 problèmes pour 442 enfants et jeunes du Yukon.

Au Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse, on nous signale chaque jour des situations où les droits des enfants ne sont pas respectés. D'ailleurs, l'année 2018-2019 a été la plus occupée de l'histoire du Bureau. En effet, tandis que le volume et la complexité des dossiers individuels continuent de s'accroître, nos interventions de défense systémiques se multiplient, et nous restons actifs dans l'éducation du public et la promotion des droits des enfants.

Toutes les actions du Bureau sont guidées par la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse*. Nous faisons un usage optimal de la *Loi* et avons ciblé des éléments à modifier et à améliorer.

Notre lutte pour l'avancement des droits des enfants commence à porter ses fruits. Cela dit, malgré les progrès accomplis, il y a encore lieu d'apporter des changements importants. Durant les deux dernières années, nos relations de travail se sont améliorées avec le gouvernement du Yukon, qui s'est d'ailleurs mis à intégrer plus fréquemment les gouvernements autochtones dans la planification des cas liés aux enfants et aux jeunes.

Nous espérons que plus les travailleurs connaîtront les droits des enfants et des jeunes ainsi que l'incidence de leurs décisions sur eux, meilleures seront les chances qu'ils soient de bons intervenants – ou, en d'autres termes, qu'ils sachent aider les enfants et les jeunes à devenir des acteurs de leur propre vie.

Le Bureau continue de siéger au Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes. Travaillant collectivement sur des questions d'intérêt commun, nous avons pour mission de faire progresser les droits des enfants et des jeunes partout au Canada.

Quand on prend les préoccupations des jeunes au sérieux, on peut ensuite leur donner les moyens de contribuer à une société saine et sûre. Faire respecter leurs droits, c'est inspirer l'espoir. Il est parfois assez bouleversant d'entendre parler des situations de détresse que vivent certains enfants, mais au moins, le fait de replacer les problèmes dans une perspective de défense des droits aide à clarifier les mesures les plus fructueuses à prendre.

Les enfants et les jeunes doivent être valorisés. En leur consacrant très tôt du temps et des ressources, on aide à éviter des situations coûteuses liées à une jeunesse négligée et désengagée.

Nos objectifs pour 2019-2020 sont les suivants :

» Viser, pour le grand nombre de cas individuels portés à l'attention du Bureau, des résultats centrés sur les droits des enfants.

» Traiter efficacement les dossiers individuels non résolus.

» Traiter activement les dossiers systémiques en matière de défense des droits, en vue de réduire les lacunes et les retards dans les interventions gouvernementales.

» Faire connaître les droits des enfants et des jeunes aux fournisseurs de services, aux décideurs politiques ainsi qu'aux enfants et aux jeunes eux-mêmes.

» Présenter à la Commission des services aux députés une proposition révisée de recommandations visant à modifier la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse*.

Annette King
Défenseure de l'enfance et de la jeunesse du Yukon

NOUVEAUX CAS PORTÉS À L'ATTENTION DU BUREAU, PAR EXERCICE

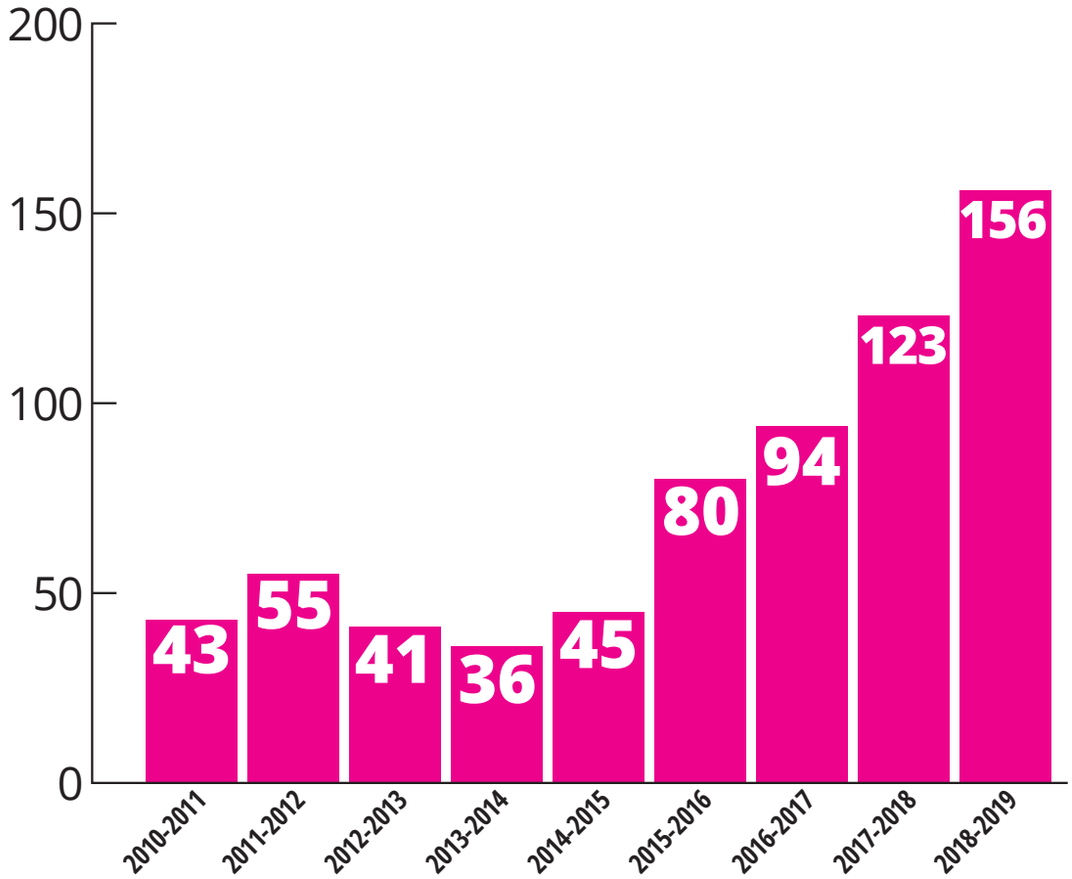

Photo : archbould.com

STATISTIQUES FINANCIÈRES

Organisme indépendant de l'Assemblée législative du Yukon, le Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse soumet un budget annuel à l'approbation de la Commission des services aux députés, un organe de l'Assemblée législative composé de représentants de tous les partis.

En 2018-2019, le Bureau a demandé à la Commission une hausse du budget de base en vue d'embaucher du personnel pour répondre aux nombreux dossiers individuels et systémiques touchant la défense des droits.

BUDGET ET DÉPENSES 2018–2019

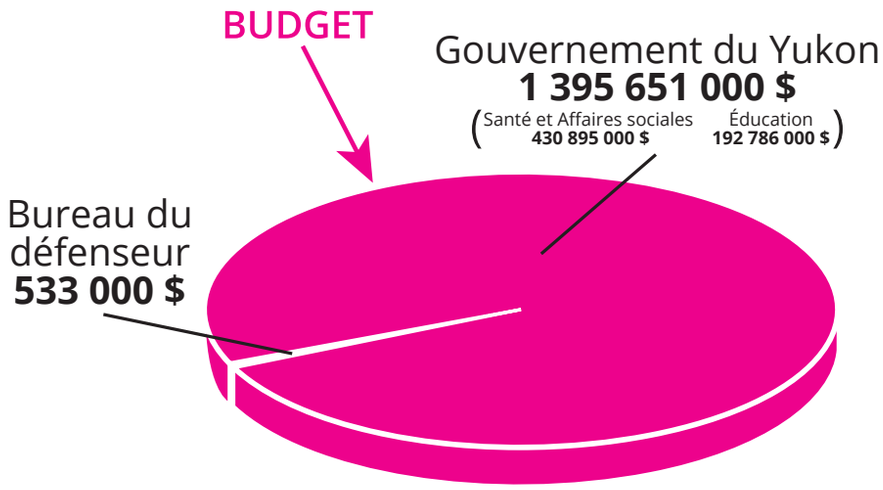

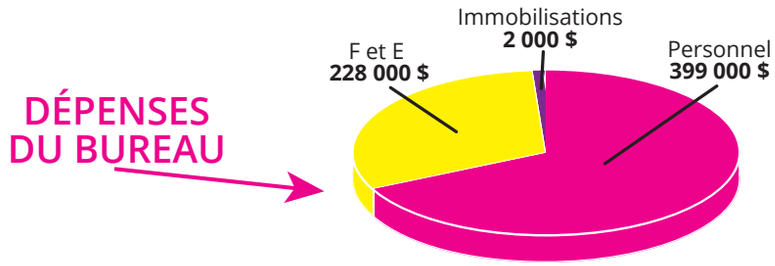

LE SAVIEZ-VOUS?

En 2017-2018 et 2018-2019, la fondation Jays Care a soutenu financièrement les activités de la ligue des recrues du Yukon.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le Bureau a fait appel au programme de recrutement et de formation d'employés autochtones du GY pour l'aider à financer un nouveau poste.

QUELLE EST LA MISSION DU BUREAU?

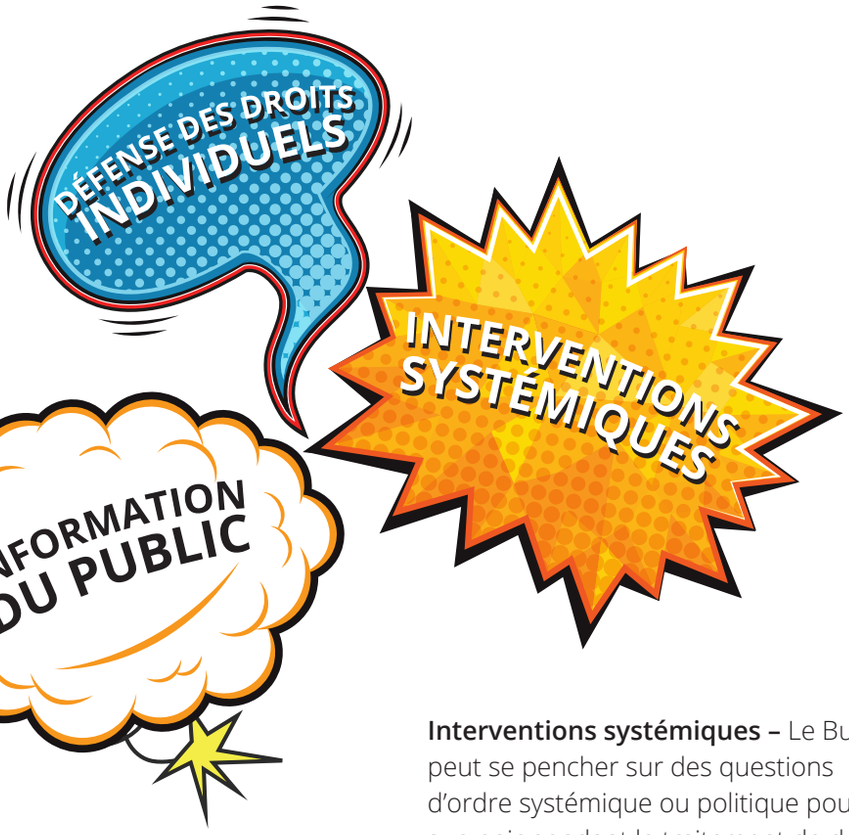

Défense des droits individuels – Le Bureau du défenseur facilite l'accès effectif des jeunes aux services gouvernementaux et fait en sorte que leurs points de vue et leurs droits soient entendus, respectés et pris en compte dans les décisions des fournisseurs de services gouvernementaux.

Interventions systémiques – Le Bureau peut se pencher sur des questions d'ordre systémique ou politique pouvant survenir pendant le traitement de dossiers de défense des droits individuels.

Information du public – Le Bureau propose des ateliers d'information sur le rôle du défenseur et les droits de l'enfant. Il assiste et participe également à des activités axées sur les jeunes, en plus d'en organiser lui-même.

Nos travaux sont guidés par :

- ★ **la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse* (2009) du Yukon;**
- **la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE);**
- **les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation;**
- **les normes nationales de défense des enfants et des jeunes (CCDEJ).**

LE SAVIEZ-VOUS?

Le Bureau du défenseur est un organisme indépendant relevant de l'Assemblée législative. Il s'est donné comme mission de protéger les points de vue et les droits des enfants et adolescents admissibles à recevoir des services du gouvernement du Yukon.

DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

Statistiques sur le nombre de cas

COMBIEN DE JEUNES ET D'ADOLESCENTS ONT EU RECOURS AU BUREAU AU COURS DE L'ANNÉE?

Nombre d'enfants ayant eu recours au Bureau en 2018-2019 :	**195**
Nombre d'enfants continuant d'avoir recours au Bureau :	**123**
Nombre d'enfants ayant eu recours au Bureau pour la première fois en 2018-2019 :	**72**

COMBIEN DE DOSSIERS LE BUREAU A-T-IL TRAITÉS AU COURS DE L'ANNÉE?

Nombre de dossiers traités en 2018-2019 :	**310**
Nombre de nouveaux dossiers en 2018-2019 :	**156**
Nombre de dossiers dont le traitement s'est poursuivi :	**154**
Nombre de dossiers réglés (clos) en 2018-2019 :	**269**
Nombre de dossiers informels reçus en 2018-2019 :	**67***

* Les dossiers informels comprennent des préoccupations signalées au Bureau qui ne correspondent pas à son mandat de défense des droits. Le Bureau fournit alors des renseignements et aiguille les personnes vers des ressources communautaires en mesure d'offrir du soutien formel.

ORIGINE DES DOSSIERS

Whitehorse :	**236**
Autres localités :	**74**

COMBIEN DE DOSSIERS CONCERNAIENT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS AUTOCHTONES?

Premières nations du Yukon :	**187**
Autochtones (hors Yukon) :	**60**
Non-Autochtones :	**63**

LE SAVIEZ-VOUS?

En 2018-2019, le Bureau a embauché une personne chargée des dossiers de défense des droits individuels pour l'aider à traiter le volume élevé de nouvelles demandes d'aiguillage et pour aider à résoudre les dossiers non réglés.

Photo : archbould.com

LE SAVIEZ-VOUS?

La majorité des enfants et adolescents dont le Bureau défend les droits vivent les répercussions de traumatismes intergénérationnels.

De plus, 16 % des enfants et des adolescents qui ont recours au Bureau sont des Autochtones provenant de l'extérieur du Yukon, principalement des Territoires du Nord-Ouest.

Qui a soumis les cas?

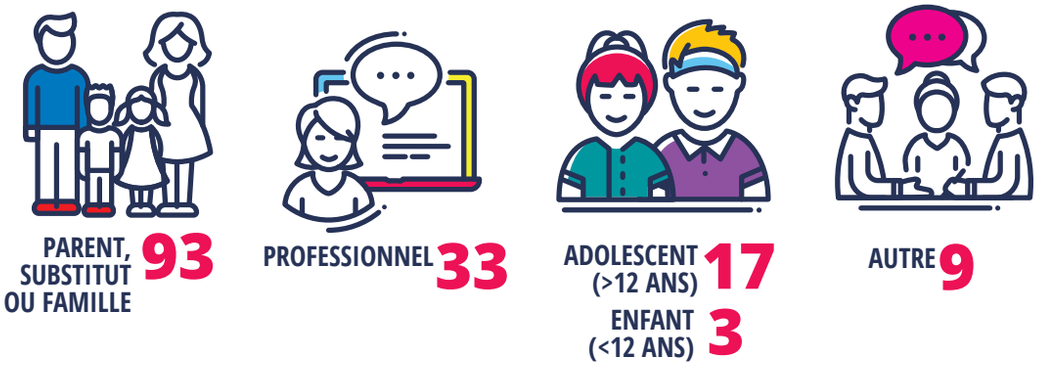

QUELS ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX COMPTAIENT LE PLUS GRAND NOMBRE DE CAS?

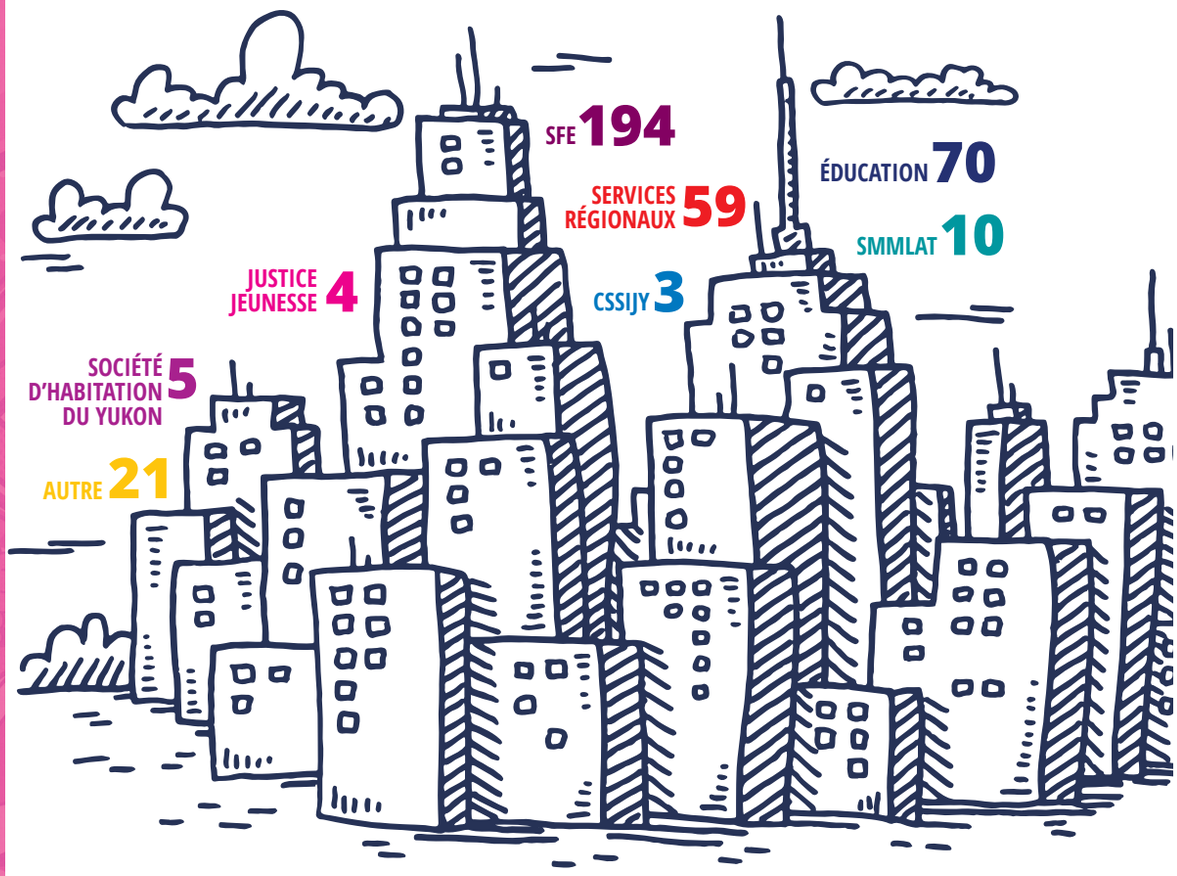

CSSIJY – Centre de services de soutien intégrés pour les jeunes yukonnais (fermé en 2018)
SMMLAT – Services pour le mieux-être mental et la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie
SFE – Services à la famille et à l'enfance

Exemple de cas – Accès à l'éducation

Charlie s'est fait renvoyer de l'école en raison de son comportement agressif. On en a avisé sa mère par téléphone, en lui expliquant que par souci de sécurité pour les élèves et les enseignants, son enfant ne pouvait pas retourner en classe à temps plein. Charlie, qui est en troisième année, a reçu un diagnostic de trouble déficitaire de l'attention et a fait l'objet d'une évaluation psychoéducative, qui a abouti à des recommandations visant à adapter l'enseignement à son style d'apprentissage. Sa mère a demandé un changement d'école, en affirmant que son enfant ne retournerait pas à cet établissement.

Problème touchant les droits

Accès à l'éducation – Fréquentation et accès à des mesures de soutien. Charlie a le droit d'aller à l'école ainsi que d'avoir accès à des évaluations adéquates et à des mesures de soutien, garantes de l'application des recommandations.

Mesure de défense des droits

Après avoir rencontré Charlie, le Bureau a fait part du problème à la direction de l'école et à la surintendance, et a demandé des renseignements sur les évaluations et mesures de soutien pédagogiques offertes à l'enfant. L'école a tenu une réunion d'équipe avec la mère et un spécialiste du ministère de l'Éducation pour discuter d'une réintégration en classe à temps plein. Le Bureau y a fait valoir la perspective et les droits de Charlie.

Solution

Des évaluations additionnelles ont été proposées par le ministère de l'Éducation. De plus, Charlie et sa mère ont élaboré un plan avec l'enseignante pour mieux comprendre les causes profondes des comportements problématiques et trouver des interventions constructives. Charlie a ainsi pu retourner à l'école.

Opinion de l'enfant

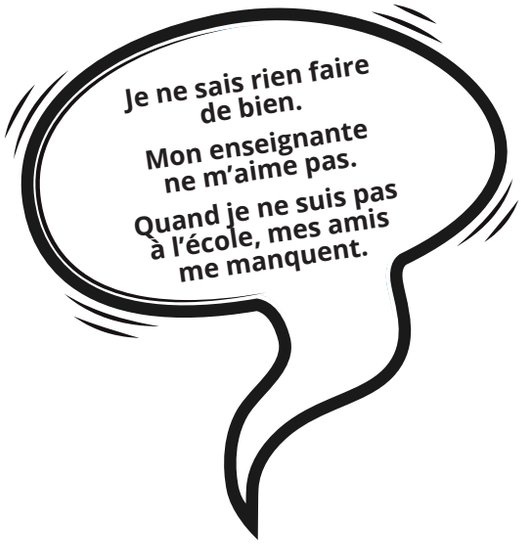

LE SAVIEZ-VOUS?

Les enfants ont droit à une éducation de qualité favorisant le développement de leurs talents, de leurs aptitudes et de leur potentiel. (CNUDE, articles 28 et 29)

Les enfants handicapés ont droit à une éducation adaptée et à des mesures de soutien spéciales pour pouvoir vivre pleinement. (CNUDE, article 23)

LE SAVIEZ-VOUS?

Les enfants qui ne peuvent habiter avec leurs parents ont le droit à un examen périodique de leur situation. (CNUDE, article 25)

Les enfants ont le droit de participer à la planification de leur cas et de voir leurs opinions prises en compte. (CNUDE, article 12)

Exemple de cas – Plan de placement permanent et participation

Âgée de 10 ans, Jamie habite un foyer de groupe depuis deux ans, le reste de sa fratrie vivant ailleurs (établissement de soins de groupe, famille d'accueil, famille d'accueil élargie). Bien qu'elle trouve la plupart des employés plutôt aimables, elle aimerait que sa mère s'occupe d'elle. Le problème : elle n'aime pas quand sa mère boit. Par ailleurs, ses visites avec son oncle lui plaisent bien. Le personnel du foyer ignore combien de temps la jeune fille restera dans l'établissement. Celle-ci n'est pas invitée aux réunions de planification de cas.

Problème touchant les droits

Jamie a besoin d'un plan de placement à long terme lui assurant sécurité, stabilité et guérison, en plus de favoriser les liens avec sa famille, sa culture et sa collectivité. Elle a le droit de participer aux décisions qui la concernent.

Mesure de défense des droits

Le Bureau a clarifié le plan de placement actuel auprès des Services à la famille et à l'enfance. La travailleuse sociale a accepté d'organiser une rencontre avec Jamie et la Première nation, lors de laquelle la petite a pu exprimer sa vision des choses. Jamie a dit vouloir vivre ailleurs, ce à quoi on lui a répondu que ce n'était qu'une question de temps avant de trouver un membre de la famille prêt à accueillir toute la fratrie. D'ici là, elle doit rester au foyer.

Solution

Après avoir entendu le témoignage de Jamie, les Services à la famille et à l'enfance ont contacté son oncle et conclu qu'il s'agit d'une bonne option de placement, si elle s'accompagne de mesures de soutien. La petite a donc emménagé chez lui, en bénéficiant d'une aide à la transition du personnel du foyer de groupe. Le Bureau assure des suivis pour voir à ce que l'oncle soit encadré à long terme et que le placement demeure sûr. Par ailleurs, la travailleuse sociale organise des visites régulières avec Jamie, sa fratrie et sa mère quand il n'y a pas de risque.

Opinion de l'enfant

Je ne sais pas qui sera là à mon réveil.

Je ne sais pas qui est mon travailleur social.

Je ne sais pas qui décide où je vais vivre.

Je veux vivre avec ma mère ou mon oncle.

INTERVENTIONS SYSTÉMIQUES

Le paragraphe 12(1) de la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse* énonce que si, dans l'exercice de ses attributions de défense des intérêts d'un enfant ou d'un adolescent, le défenseur découvre qu'une politique ou un problème systémique lié au service désigné soulève une importante question d'intérêt public, il peut examiner la question et formuler des recommandations.

Ayant traité 673 dossiers en 9 ans, le Bureau a dégagé des tendances et des thèmes qui exigent des interventions systémiques.

Le paragraphe 12(2) de la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse* précise que si l'examen d'une politique ou d'un problème systémique nécessite des ressources dont le défenseur ne dispose pas, celui-ci peut – plutôt que de procéder à un examen et formuler des recommandations – soumettre la question au ministère, à l'agence prestataire de services d'une Première nation ou à la commission scolaire qui fournissent le service désigné.

Dossiers à venir

Nouvelles priorités
- » Fréquentation scolaire irrégulière
- » Planification des placement permanents
- » Soutien aux familles élargies
- » Itinérance chez les jeunes
- » Santé mentale des enfants et des adolescents
- » Garde et droit de visite
- » Prévention et soutien pour les familles

Dossiers ouverts /en traitement

Dossiers actifs
- » Fin de la prise en charge
- » Expérience des enfants et des jeunes vivant en foyer de groupe

Dossiers précédents

Dossiers précédents
- » Santé mentale des enfants et des adolescents (2012)
- » Traitements proposés à l'extérieur du territoire (2016)
- » Dotation en personnel dans les écoles rurales (2016)

Photo : archbould.com

LE SAVIEZ-VOUS?

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes est une association regroupant les défenseurs nommés par les gouvernements de neuf provinces et de deux territoires.

Évaluations systémiques à venir

» Fréquentation scolaire irrégulière
L'absentéisme scolaire (à l'école élémentaire et secondaire) est un problème fréquent chez les enfants et les adolescents qui recourent au Bureau. Pour mieux comprendre les obstacles qui compromettent l'assiduité scolaire, le Bureau travaillera de concert avec le ministère de l'Éducation.

» Itinérance chez les jeunes
Le Bureau s'est joint à Shakat Media pour produire un film qui explique la réalité de l'itinérance chez les jeunes.

» Planification des placements permanents
Les enfants qui vivent loin de leurs parents méritent que l'on réévalue leur situation périodiquement. De plus, on doit leur offrir le soutien dont ils ont besoin pour grandir, s'épanouir et éprouver un sentiment d'appartenance. Le Bureau s'engage à examiner l'incidence qu'ont sur les enfants les placements à long terme hors du domicile.

» Santé mentale
Le Bureau travaille auprès des fournisseurs de services à l'échelle locale et auprès de défenseurs des enfants et adolescents à l'échelle nationale pour coordonner une intervention adaptée aux jeunes sur le plan de la santé mentale. Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes a contribué à un rapport national sur le suicide chez les jeunes (diffusion publique — septembre 2019).

» Garde et droit de visite
Chaque année, le Bureau reçoit des dizaines d'appels concernant les répercussions d'une séparation ou d'un divorce sur les enfants. Puisqu'aucun service précis ne se consacre généralement à la question de la garde, le Bureau offre des services de représentation informelle et recommande aux parents de réclamer du tribunal qu'il nomme un avocat en droit des enfants qui veillera à ce que les décisions de garde tiennent compte des droits de l'enfant.

» Prévention
Les familles ont besoin de soutien pour élever leurs enfants. L'accès aux services ne devrait pas dépendre de la présence de risque ou de maltraitance. Le Bureau est encouragé par la présence de la prévention dans le plan fédéral de protection de l'enfance et partage des préoccupations communes avec le ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon.

Fin de la prise en charge

L'âge auquel doit prendre fin la prise en charge est une question épineuse de longue date, tant à l'échelle locale que nationale.

Activités du Bureau liées à la fin de prise en charge :

- Rassemblement de guérison de Xhastin pour la fin de la prise en charge — mai 2018
- *Ageing out*, vidéo sur la fin de la prise en charge, par Carrie Davis — été 2018
- Lancement de la vidéo *Ageing out* — septembre 2018
- Rapport présenté au ministère de la Santé et des Affaires sociales sur les problèmes systémiques relevés par le Bureau relativement à la fin de la prise en charge — février 2019
- Inclusion de la fin de la prise en charge en tant que résultat dans l'examen systémique *Combler le vide en entourant de soins : Expérience des enfants et adolescents en foyer de groupe au Yukon* — avril 2019
- Résumé des préoccupations sur la fin de la prise en charge dans le mémoire du Bureau au comité consultatif sur l'examen de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* — avril 2019

Point de vue des jeunes

LE SAVIEZ-VOUS?

Carrie Davis a grandi dans un foyer de groupe au Yukon. Elle étudie maintenant en communications et médias numériques à Nanaimo.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le gouvernement du Yukon a la responsabilité de veiller à ce que les enfants et les adolescents qui ne peuvent pas vivre avec leurs parents reçoivent du soutien, des soins et des conseils individualisés.

Combler le vide en entourant de soins : Expérience des enfants et adolescents en foyer de groupe au Yukon

» En 2018, le Bureau a mené un examen systémique de l'expérience de 94 enfants et adolescents ayant vécu dans des foyers de groupe entre avril 2015 et mars 2018.

» Le Bureau a tenu compte des points de vue d'enfants et d'adolescents, de membres du personnel de foyers de groupe, ainsi que de représentants des Premières nations.

» Parmi les enfants et adolescents interrogés dans l'examen, 74 % sont membres d'une Première nation.

» Le Bureau a soumis un rapport complet au ministère de la Santé et des Affaires sociales le 10 avril 2019.

Le Bureau a cerné les thèmes suivants à partir de l'examen :

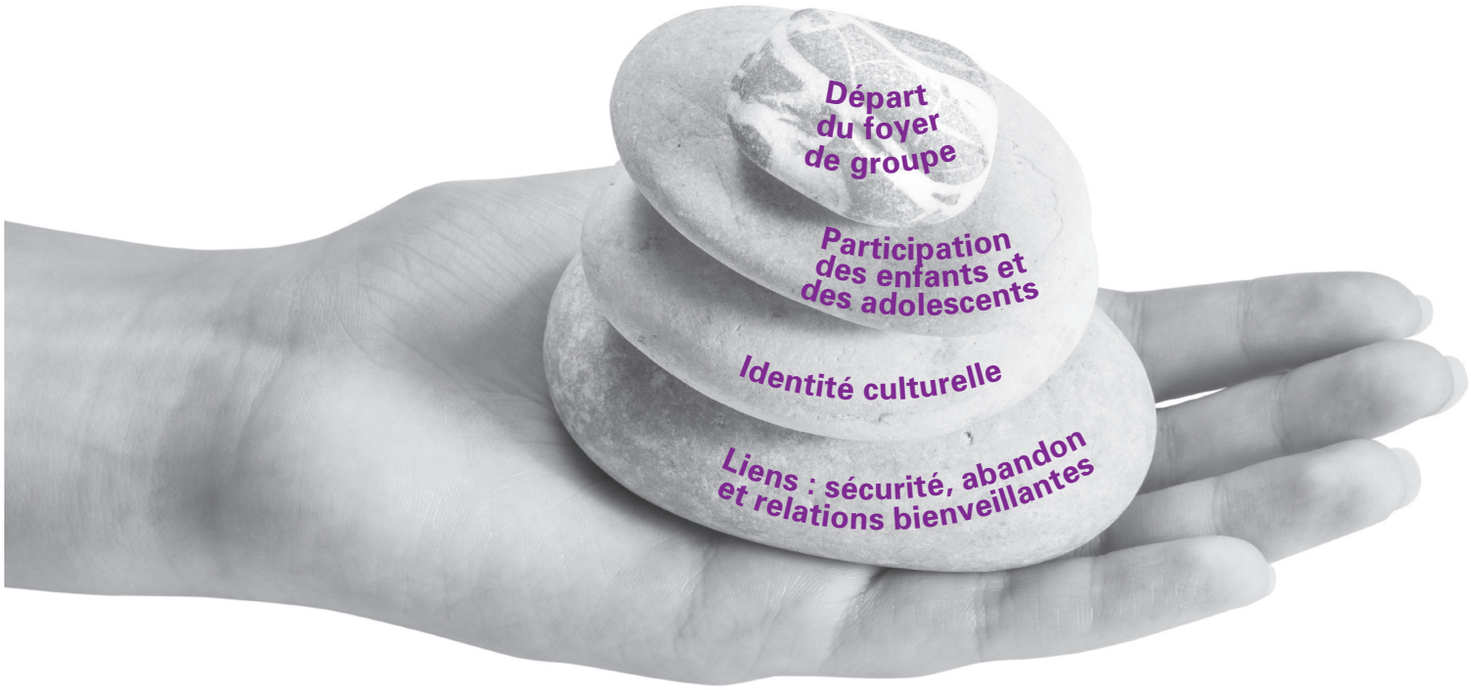

Les étapes menant à un véritable changement

» Le Bureau reconnaît que les problèmes des enfants et des jeunes pris en charge en foyer de groupe sont des problèmes systémiques persistants et que des changements importants ne surviendront pas rapidement. Les étapes menant à un véritable changement sont formulées pour aider le ministère de la Santé et des Affaires sociales à tenir compte des droits et intérêts des enfants et adolescents dans tous les processus de prise de décisions.

» Le Bureau estime que toutes les interventions de protection de l'enfance doivent être des actes de réconciliation fondés sur les droits des enfants, la voix des jeunes devant être respectée en priorité.

» Le Bureau est habilité à demander aux ministères et organismes de l'informer des mesures prises en ce qui concerne les préoccupations systémiques en matière de défense des droits. Le Bureau a demandé à Santé et Affaires sociales de donner suite aux recommandations d'ici le 31 juillet 2019.

» Le Bureau assure activement le suivi et la supervision des interventions de Santé et Affaires sociales deux fois par année.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le Bureau a bénéficié du soutien formel du Bureau du défenseur des enfants et des jeunes de l'Alberta pour mener cet examen systémique.

Le Bureau a émis 30 recommandations dans les catégories suivantes :

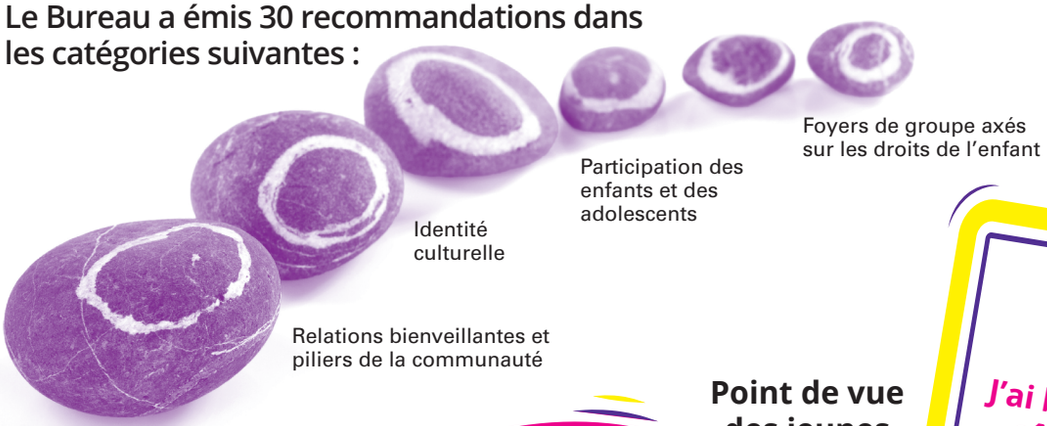

Point de vue des jeunes

Je ne sais pas pourquoi j'ai été dans un foyer de groupe.

Je voulais voir mon frère.

Le personnel change constamment.

Je me suis enfui plusieurs fois.

J'ai besoin d'un endroit sûr où m'épanouir.

Je ne sais pas de quoi ils parlent en fait, c'est bizarre.

C'était difficile d'établir des liens.

INFORMATION DU PUBLIC

Au cours de la dernière année, le Bureau a pris part aux activités suivantes :

- Portes ouvertes annuelles
- Partenariat avec l'organisme GlobalChild
- Programme de petits-déjeuners à l'École Elijah-Smith

- Ligue des recrues du Yukon
- Activité chocolat chaud
- Baignade en famille
- Journée des défis à l'École F.-H.-Collins

- Soutien pour les jeunes désirant participer à l'Assemblée des Nations Unies pour la jeunesse
- Assemblée des milléniaux
- Formation sur les droits de l'enfant, à l'intention des travailleurs sociaux
- Visites dans les collectivités

- Composition de chansons avec Tahltan Havoc (Jeremy Linville)
- Collaboration avec Shakat
- Soirée de jeu-questionnaire sur les droits des enfants

Les visites dans les collectivités se sont déroulées entre autres à Teslin, Carmacks et Watson Lake. Avec plus de personnel, il est beaucoup plus facile de permettre aux travailleurs de se rendre dans ces collectivités. Il est primordial que le Bureau soit en mesure de visiter les collectivités, car celles-ci représentent et soutiennent plus de 25 % de ses clients.

Si vous souhaitez que le Bureau se rende dans votre collectivité, veuillez communiquer avec nous.

LE SAVIEZ-VOUS?

Lors de la Journée nationale de l'enfant, nous avons rendu hommage à Shakat Media pour son travail acharné et son soutien dans le cadre de projets pour la jeunesse, notamment :

- Film et entrevues sur la transition en fin de prise en charge
- Réalisation d'une vidéo sur l'itinérance chez les jeunes
- Tournoi de la fondation Jays Care
- Assemblée des milléniaux

shākāt media

Ligue des recrues du Yukon

En juin 2018, avec le soutien de la Première nation des Kwanlin Dün et de Softball Yukon, le Bureau a été l'hôte de la rencontre finale du tournoi de la ligue des recrues du Yukon organisé par la fondation Jays Care. Une centaine de jeunes (et leur famille) ont participé à une compétition d'habiletés et à un échange de terre au terrain de balle des Kwanlin Dün, puis au tournoi de clôture au complexe de Softball Yukon.

ÉQUIPES DE LA LIGUE DES RECRUES DU YUKON ET TOURNOI DE CLÔTURE

LE SAVIEZ-VOUS?

La ligue des recrues du Yukon est un programme dirigé par des jeunes, soutenu par la fondation Jays Care et axé sur le droit des enfants d'avoir accès à la culture et aux loisirs.

Photo : Fondation Jays Care

NOS « INFATIGABLES » CONSEILLERS JEUNESSE SE SONT RENDUS À TORONTO POUR VOIR LES BLUE JAYS SOULIGNER LA JOURNÉE NATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES. À CETTE OCCASION, DE LA TERRE DU YUKON A ÉTÉ SAUPOUDRÉE SUR LE MARBRE ET NEVAEH WEBB A EFFECTUÉ LE PREMIER LANCER!

LE SAVIEZ-VOUS?

En 2018, la Première nation des Kwanlin Dün a eu accès à du financement de la part de la fondation Jays Care pour construire le « terrain de ses rêves ».

Photo : Fondation Jays Care

Jenny et Madison avec Hazel Mae!

Photo : Fondation Jays Care

Nigel et Ace.

Photo : Fondation Jays Care

Les conseillers jeunesse à Toronto.

PROJET DE RECHERCHE

GlobalChild

Le projet GlobalChild est un projet international, établi à Belfast (en Irlande), conçu pour informer les Nations Unies de la mesure dans laquelle les enfants et les jeunes considèrent que leurs droits sont respectés dans leur propre pays.

GlobalChild chapeaute 49 groupes de discussion répartis dans 33 pays, dont 9 en cours de réalisation au Canada sont soutenus par la chercheuse Ziba Vaghri, de l'Université de Victoria.

Le Bureau a contribué à la mise en œuvre de 11 groupes de discussion à Whitehorse. Les opinions des enfants et des jeunes contribueront à créer un nouvel outil d'évaluation utilisable dans tous les pays et permettant de rendre des comptes aux Nations Unies.

6

écoles ont pris part au projet

Groupe de discussion à l'école Vanier.

11

rencontres ont eu lieu

53

enfants du Yukon ont participé au projet

LE SAVIEZ-VOUS?

Le Bureau encourage les jeunes à participer à la diffusion d'information sur les droits de tous les enfants et jeunes. À cet effet, nous soutenons les Clubs pour la justice sociale présents dans les écoles et favorisons les occasions d'apprentissage des droits.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PAR LA PARTICIPATION ÉTUDIANTE

Nous tenons à remercier tous les étudiants qui ont joué un rôle actif auprès du Bureau au cours de l'exercice 2018-2019. La participation étudiante est une excellente façon de faire avancer notre travail en matière de défense des droits des enfants, ainsi que d'accroître la sensibilisation et la diffusion des connaissances à cet égard. En 2018-2019, le Bureau a travaillé avec les étudiants ci-dessous :

- Participante au programme d'été STEP – Taylor Campbell.
- Étudiantes stagiaires au baccalauréat en service social – Stephanie Sullivan (automne 2018) et Mary Michelle Dove (hiver 2019).
- Entraîneurs et conseillers jeunesse de la ligue des recrues du Yukon (âgés de 12 à 15 ans).
- Les 53 élèves du Yukon (de l'élémentaire et du secondaire) ayant participé aux groupes de discussion organisés par le Bureau dans le cadre du projet de recherche mené par l'organisme GlobalChild.
- Daniela Bendo, de l'Université Carleton et du Landon Pearson Resource Centre for the Study of Childhood and Children's Rights, qui a fait référence au Bureau dans sa recherche doctorale sur la protection des enfants au Canada.
- Trois étudiants inscrits à un cours sur les politiques (dans le cadre du programme de baccalauréat en service social du Collège du Yukon), qui ont analysé la stratégie du mieux-être mental du Yukon selon la perspective des droits de l'enfant et qui ont présenté leurs constats au Bureau.
- Notre très chère Annie Blake, qui a obtenu son diplôme de baccalauréat en service social – bravo Annie!

Bethana, Ira et Omar, étudiants au baccalauréat en service social.

EXAMEN DE LA LOI

Dans son ensemble, la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse* du Yukon a besoin d'être améliorée pour constituer une défense efficace des enfants et des jeunes du Yukon.

En juillet 2018, le Bureau a présenté à la Commission des services aux députés un mémoire détaillé décrivant les expériences du Bureau jusqu'à maintenant et recommandant d'apporter les modifications qui suivent à la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse* du Yukon :

- Renforcer le rôle principal du Bureau en y incluant les interventions de défense systémiques, l'éducation du public et la publication de rapports publics.
- Accroître les pouvoirs du Bureau en ce qui a trait à l'examen de cas et aux enquêtes dans les cas de blessure grave ou de mort d'un enfant ou d'un jeune.
- Informer le Bureau de chaque décès d'enfant survenant dans le territoire, ainsi que de toute blessure grave à un enfant qui reçoit, ou qui est admissible à recevoir, des services désignés.
- Inclure dans les principes directeurs de la loi les appels à l'action de la CVR, de la CNUDE et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Retirer le Bureau de la liste des organismes publics désignés conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* du Yukon.

L'objectif du Bureau est que toutes les actions gouvernementales tiennent compte des droits des enfants.

Loi sur les services à l'enfance et à la famille

Le Bureau a rencontré le comité consultatif chargé de l'examen de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* du Yukon et a fourni un mémoire détaillé soulignant l'importance de la prévention, du soutien intensif aux familles, de la participation des enfants et des jeunes, de l'aide pour la transition lorsque la prise en charge se termine et de la défense des droits des enfants et des jeunes.

Loi sur les coroners

Le Bureau a soumis des commentaires au ministre de la Justice recommandant d'améliorer les processus de déclaration, d'examen et d'enquête à la suite du décès d'un enfant ou d'un jeune.

Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis

En 2017, le Bureau a soumis des commentaires relativement à la *Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis*. Dans son ensemble, la législation territoriale de 2018 fournit des lignes directrices concernant le développement de l'enfant et le droit de celui-ci d'être protégé contre les drogues nocives.

Photo : archbould.com

LE SAVIEZ-VOUS?

Tous les gouvernements ont l'obligation de respecter la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE). Cent quatre-vingt-douze pays ont ratifié la CNUDE. Le Bureau recommande de réaliser des évaluations officielles des répercussions sur les droits des enfants pour assurer la prise en compte et le respect de ces droits.

DIX RAISONS DE PRENDRE EN COMPTE LES DROITS DES ENFANTS DANS LES DÉCISIONS

1. C'est une obligation – la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a été ratifiée en 1989.
2. Vous pouvez ainsi prévenir l'apparition de problèmes graves ultérieurement.
3. Vous favoriserez le développement des leaders de demain.
4. Vous constituerez un modèle à suivre pour votre entourage quant à la manière d'établir le bien-fondé des problèmes des enfants.
5. L'enfant a besoin que vous protégiez ses droits.
6. L'enfant sera plus enclin à respecter les droits des autres.
7. Quand un enfant est capable de s'exprimer, il est plus susceptible de demander l'aide dont il a besoin.
8. L'enfant apprendra à se fixer des objectifs et sera mieux outillé pour les atteindre par lui-même.
9. Vous montrerez une voie à suivre pour opérer la réconciliation.
10. Comme l'a dit si bien un jeune : *« Il s'agit de notre avenir. »*